

## *1986 : L'alternance vue de 1983*

*(L'opposition et le débat sur la cohabitation)*

VALÉRY GISCARD D'ESTAING

« Quand l'opinion publique décidera de mettre fin à l'expérience en cours, il ne faudra pas qu'elle ait le sentiment de tomber dans le vide », *Le Monde*, 17 mai 1982.

L'ancien Président de la République imagine « **quatre scénarios possibles pour la France** en 1983 et pour la suite immédiate ». Selon le premier scénario, celui de la « turbulence morose », « la situation (reste) assez chaotique, avec une action gouvernementale déterminée par le quotidien, action vis-à-vis de laquelle l'opinion adopte une attitude de résignation ou de distanciation. Le pouvoir utilise des subterfuges pour contourner les obstacles (...). L'opposition, de son côté, remporte des victoires qui n'entraînent pas de conséquence. C'est la situation où nous sommes », juge M. Giscard d'Estaing.

Dans un deuxième scénario, « l'opposition se révèle porteuse d'avenir, porteuse d'espoir. Elle apparaît alors, progressivement, comme capable de prendre en compte des aspirations de l'opinion. Elle les étudie, élabore des réponses et des solutions ; et l'on voit le niveau du débat politique s'élever. Une certaine attente se fait jour concernant l'éventualité de sa venue au pouvoir. (...) Ce scénario comporte donc en toile de fond, **une certaine accélération de l'échéancier politique démocratique** », conclut M. Giscard d'Estaing.

Dans un troisième scénario, « la majorité actuelle se débarrasse de ses archaïsmes. Elle constate qu'elle doit changer de ligne politique (...) Les questions que soulève cette éventualité se posent déjà au sein de la majorité mais souterrainement... Le rejet des archaïsmes

implique le départ des communistes du Gouvernement, ce qui constituerait une grande secousse politique », affirme l'ancien chef de l'Etat.

Enfin, selon le quatrième scénario imaginé par M. Giscard d'Estaing, « c'est l'explosion ». C'est-à-dire « l'hypothèse dans laquelle un certain nombre de frustrations — dans des catégories sociales ou des régions — conduisent à une déflagration : des manifestations de plus en plus nombreuses dans la rue avec risque de conflits violents (...) ».

Dans les deuxième et troisième scénarios, M. Giscard d'Estaing envisage « **L'anticipation des élections législatives** ». Il souligne « l'importance » de telles échéances et imagine ce qui pourrait se passer en cas de victoire de l'opposition si la majorité présidentielle et la majorité parlementaire ne coïncident pas. Cette hypothèse, selon lui, « créerait un certain degré de **cohabitation** : par la force des choses, le Gouvernement serait dirigé par un membre de l'opposition soutenu par l'opposition, avec un Président de la République dont le mandat continuerait de courir ». Il précise que si le Président de la République prononçait alors un discours semblable à celui qu'il avait lui-même prononcé en 1978 à Verdun-sur-le-Doubs, « cela n'aurait pas le même effet, car la situation serait différente ». Il explique notamment : « La France a vu en 1981 qu'il pouvait y avoir des alternances politiques sans drame. Elle veut savoir maintenant si une certaine cohabitation est possible (...) Elle juge que la conjonction du pouvoir présidentiel et du pouvoir d'un parti majoritaire est trop forte et impose au pays des changements de cap trop brusques (...) Nous avons aujourd'hui un système dans lequel deux camps sont face à face. Il y a peu de communication de l'un à l'autre (...) Mon idée est de rechercher des types de solution susceptibles de convenir à 70 % des Français (...) Cela ne veut pas dire des majorités politiques de 70 %, mais un **consensus national** sur les solutions choisies. »

(Interview à *L'Express*, 14 janvier 1983, in *Le Monde*, 15-1-1983.)

« M. Giscard d'Estaing pense que l'attitude qui sera adoptée vis-à-vis des « **décus du socialisme** » peut être une « **grande chance** pour la France, car on va pouvoir enfin pratiquer une **politique qu'on ne pouvait pas pratiquer** parce qu'elle était bloquée par l'espérance ou l'idéologie de presque une moitié de la France (...) Nous pourrons

peut-être trouver un plus large consensus dans la politique française », ajoute-t-il. Il estime, d'autre part, qu'« il y a à l'heure actuelle un grand mouvement d'atténuation des différences (...) Le mouvement vers le centre, c'est servir ce mouvement d'unification » (...).

Au journaliste qui lui demande s'il envisage d'être Premier ministre de M. Mitterrand, il répond : « Je ne l'envisage pas ! »

(Club de la Presse d'Europe 1, 16 janvier 1983,  
*Le Monde*, 18-1-1983.)

Nous vivons aujourd'hui deux de ces « scénarios » : celui de « la turbulence morose du côté du pouvoir » et celui de la « montée progressive de l'opposition comme porteuse d'espoir ».

A ce sujet, il a précisé : « Soyons clair. Il est exclu de venir au secours d'une politique néfaste pour la France mais nous tendrons la main aux déçus et aux trompés du socialisme. » Cette précision, semble-t-il, veut écarter une idée d'un compromis possible mais non d'une coexistence entre le Président de la République et la nouvelle majorité qui se dégagerait des futures élections législatives. « J'ai proposé des idées pour une situation qui va évoluer en mars » — au nombre de celles-ci figure une « certaine accélération de l'échéancier politique, démocratique » —, a poursuivi M. Giscard d'Estaing. « Je souhaite que ces idées cheminent ; je leur donne rendez-vous après les élections. »

(Discours à Charenton, 21 janvier 1983, *Le Monde*,  
23-24-1-1983.)

« Les Français aspirent à voir la France redevenir un pays capable et respectable ; ils se détachent lentement du socialisme. » Mais, ajoute l'ancien chef de l'Etat, « ils ne se détachent pas de la légalité, et je les approuve. Toute l'évolution politique, y compris la prochaine alternance, doit se faire dans le cadre des institutions ». Si « les Français se détachent du socialisme, ils n'attendent cependant pas encore clairement autre chose », reconnaît M. Giscard d'Estaing, qui souligne, au passage, « la campagne remarquable d'analyses et d'explications de l'ancien Premier ministre, qui prolonge ainsi l'action qu'il avait conduite à la tête du Gouvernement » (...)

Pour réussir la « nouvelle alternance », il faut, affirme-t-il, poursuivre deux « objectifs essentiels » : « Il faut faire passer les électeurs du non au oui, du vote de rejet à un vote de soutien. Il faut aussi faire que la future alternance bénéficie de l'approbation et du soutien de deux Français sur trois (...) autour d'un projet de société (...). Le soutien de deux Français sur trois, précise-t-il, doit être recherché dans chaque catégorie de la population. »

Pour l'ancien Président de la République, il faudra que l'alternance ne soit ni « une alternance molle », ni « une revanche sociale ».

(Discours à Lyon, 28 mai 1983, *Le Monde*, 21 mai 1983.)

Dans un entretien avec le journal brésilien *O Globo* paru le 6 juin, M. Valéry Giscard d'Estaing estime que l'opposition en France va avoir « dans peu de temps » une « opportunité historique unique ». Il ajoute : « Nous devons nous préparer à assumer (cette opportunité). Je ne compare pas la situation de la France aujourd'hui avec celle qui était la sienne en 1968 (...), mais avec sa situation en 1958, lorsqu'une partie de la population française, à la suite d'une série de déceptions, en est venue à s'interroger sur la nécessité de renouveler le système politique et les institutions. »

(*Le Monde*, 8 juin 1983.)

RAYMOND BARRE

Sur l'hypothèse d'élections législatives anticipées : « J'ai toujours tendance à ne pas prendre mes désirs pour des réalités. Je crois qu'il faut toujours se placer dans une hypothèse constitutionnelle régulière »

(« L'heure de vérité », Antenne 2, 13 janvier 1983,  
*Le Monde*, 15-1-83.)

« Si l'opposition gagne les prochaines élections législatives (...), je souhaite pour ma part que la Constitution de la V<sup>e</sup> République soit appliquée dans son esprit, selon l'exemple donné par le général de Gaulle. » Selon lui, la Constitution « ne fonctionne bien que s'il y a un Président de la République en plein accord avec son Premier ministre et soutenu par une majorité à l'Assemblée nationale. En cas contraire, elle ne peut fonctionner ».

Faute d'un tel accord, le Président de la République ne peut que s'en aller, estime M. Barre, en se référant là encore au général de Gaulle, qui « l'a fait dignement et sans coup férir ».

(Discours à Lille, 14 janvier 1983, *Le Monde*, 18 janvier 1983.)

M. Raymond Barre évoque les « règles de conduite » qui ont prévalu dans les rapports entre le Président de la République et le Premier ministre depuis les débuts de la V<sup>e</sup> République. Il précise

les raisons qui, selon lui, rendent difficile une « cohabitation » entre un Président de la République et un Premier ministre soutenus par des majorités différentes. Il déclare notamment : « Un Premier ministre qui ne partage pas les orientations du Président de la République n'est plus tenu par les règles de conduite pratiquées depuis les débuts de la V<sup>e</sup> République. Il peut s'appuyer sur sa majorité à l'Assemblée nationale pour faire voter des lois qui sont exactement contraires à ce que souhaite le Président de la République. Il peut, en conseil des ministres, procéder à un certain nombre d'actes qui lui sont attribués par la Constitution, contre l'avis du Président de la République, qui, à ce moment-là, est tenu de signer si le Gouvernement en est d'accord. Le problème qui se pose devient très rapidement celui de l'autorité du Président de la République. Cet homme, qui a été élu au suffrage universel et voit en face de lui un Premier ministre qui s'appuie sur une consultation électorale postérieure et dispose d'une majorité à l'Assemblée nationale, va-t-il accepter de se dédire ? Va-t-il compromettre ou non, et quels sont les possibilités et les domaines de compromis ? »

« Je crois que la cohabitation dans ce cas-là est extrêmement difficile, surtout si la divergence est très grande entre les vues du Président de la République et celles du Premier ministre », affirme M. Barre. Dans le cas d'une dissolution où le Président de la République a engagé sa responsabilité il ne peut, selon lui, « que se retirer s'il n'a pas de majorité ».

S'il s'agit d'une élection normale, poursuit M. Barre, « le Président de la République peut voir si les grandes orientations, auxquelles il est attaché peuvent être respectées par la nouvelle Assemblée et par le Gouvernement qu'il aura nommé. Il n'est pas tenu de choisir le leader de la nouvelle majorité comme chef du Gouvernement ». « Mais, conclut M. Barre, je pense que ce qui est fondamental, ce n'est pas d'aboutir à des compromis qui mettraient en question l'autorité et la stabilité de l'exécutif. C'est de savoir, le moment venu, s'effacer pour respecter cette stabilité et cette autorité conformément aux vœux du peuple souverain. »

(Intervention au Colloque organisé par Maurice Duverger, Paris, 21 janvier 1983, *Le Monde*, 27-1-1983.)

« M. Raymond Barre, qui était, lundi 6 juin, l'invité du journal de la mi-journée de TF1, a été interrogé sur la proposition de M. Jacques

Chirac consistant à demander l'organisation d'un référendum sur la politique économique du Gouvernement, l'ancien Premier ministre a répondu : « La V<sup>e</sup> République repose sur un principe fondamental : le contrat entre le Président élu au suffrage universel et le peuple. (...) Si à un moment donné le Président de la République estime, car il s'agit de sa responsabilité et je dirais même de son devoir moral, qu'il doit consulter le peuple français, il a une possibilité de le faire : il peut recourir à des élections législatives anticipées. **Il peut dissoudre l'Assemblée nationale.** »

« Le problème n'est pas seulement que les Français soient consultés, c'est ce que l'on fera après. Est-ce que l'on se prêtera à des combinaisons, des arrangements qui n'iront pas dans le sens requis pour satisfaire aux exigences de l'avenir, ou est-ce que l'opposition adoptera l'attitude la plus claire dans la fidélité à l'esprit de la V<sup>e</sup> République ? Il appartient à ce moment-là au Président de la République et à l'opposition de prendre des positions suffisamment claires et d'en tirer toutes les conséquences. » En ce qui le concerne, M. Barre se prononce contre tout « compromis historique ».

(*Le Monde*, 8 juin 1983.)

« Si la cohabitation est acceptée, c'est, quels que soient les arguments invoqués, les prétextes utilisés, le retour aux jeux, aux délices et aux poisons de la IV<sup>e</sup> République, et la nouvelle majorité sera alors rapidement impuissante et rapidement discréditée (...). Si le compromis historique est accepté, c'est, quels que soient les intérêts exprimés, l'enlisement et le déclin de la France, car le pays ne pourra pas se débarrasser des freins qui ont été mis depuis deux ans et qui seront encore mis à son développement. »

(Discours à Bourg-en-Bresse, 26 juin 1983, *Le Monde*, 28 juin 1983.)

Si, en dépit du mode de scrutin, l'opposition gagne clairement les législatives, elle se trouvera alors devant un choix fondamental (...) : cohabitation ou non avec le Président de la République ? Compromis historique ou non en ce qui concerne les transformations profondes apportées depuis 1981 à la société et à l'économie françaises ?

M. Barre rappelle que, à son avis, « le bon fonctionnement des institutions, la nécessité de remettre la France sur la voie de l'efficacité et du progrès conduisent à refuser tout à la fois la cohabitation et le compromis historique. Il appartient au Président de la République de tirer les conclusions de la perte de sa majorité à la suite d'élections législatives. Mais il revient à la nouvelle majorité de ne pas rechercher un accord avec lui, surtout quand il y a divergence fondamentale sur le type de société ».

(Entretien au *Progrès de Lyon*, 27 septembre 1983,  
*Le Monde*, 28 septembre 1983.)



## JACQUES CHIRAC

Interrogé sur les leçons que M. Mitterrand devrait tirer d'une défaite de la gauche aux municipales, M. Chirac a estimé que le Président de la République « n'a pas de conseils à recevoir en ce domaine », précisant que les élections municipales n'ont pas pour objet de « changer quoi que ce soit dans la majorité parlementaire, c'est-à-dire dans le pouvoir législatif ni dans le pouvoir exécutif, c'est-à-dire dans celui du Gouvernement et du Président de la République », écartant ainsi son scénario de législatives anticipées.

« Des élections municipales dans nos institutions ne peuvent, en aucun cas, remettre en cause ni de près ni de loin la légitimité du Parlement, du Gouvernement et du chef de l'Etat. Bien sûr, elles permettent à l'opinion publique d'exprimer son sentiment, un avertissement comme on le dit aujourd'hui, sa déception, voire éventuellement sa colère — il vaut mieux l'exprimer dans les urnes que dans la rue —, mais ceci, je le répète, n'autorise personne à faire une pression quelconque sur le Gouvernement et *a fortiori* sur le chef de l'Etat pour en tirer des conclusions qui ne seraient pas celles prévues par les institutions et qui indiquent que la légitimité du Gouvernement, du Parlement et du chef de l'Etat est indiscutable jusqu'à l'échéance qui la remet en cause. »

Il rappelle que rien dans les institutions ne s'oppose « à la cohabitation d'un Président socialiste avec une majorité parlementaire qui serait RPR et UDF ». Il ajoute, citant une phrase de Georges Pompidou à la veille des élections législatives de 1973 : « Ne comptez pas sur moi pour me lier les mains à l'avance. »

(« Club de la Presse » d'Europe 1, 30 janvier 1983,  
*Le Monde*, 1<sup>er</sup> février 1983.)

Nous nous trouvons bien dans une situation grave, avec une question essentielle : devons-nous continuer, voire accélérer, le changement de société commencé en 1981 ? Si l'on exclut les élections législatives anticipées, en revanche, il reste le référendum.

**Q. — Sur quel thème ?**

**R. —** Le choix est difficile. Ni la politique de défense ni la politique de décentralisation ne le justifieraient. On voit mal également comment la politique économique pourrait à elle seule offrir matière à référendum. Mais je lis, ici ou là, que le Gouvernement s'interroge sur le maintien de notre monnaie au sein du Système monétaire européen et sur l'opportunité de prendre des mesures protectionnistes. Dans cette hypothèse, il me semble qu'un référendum se justifierait. Il s'agirait, en effet, d'un changement très profond par rapport à l'action menée par la France depuis un quart de siècle. J'ajoute que, par ce biais, c'est l'ensemble de la politique économique et sociale qui serait jugé.

**Q. — Si le référendum était défavorable au chef de l'Etat, devrait-il en tirer les mêmes conclusions que le général de Gaulle en 1969 ?**

**R. —** A lui d'en décider. Je ne suggère rien. Je dis simplement que le Président de la République doit tenir compte du sentiment du pays. Il faut savoir si l'on est démocrate ou si on ne l'est pas. Toutes les études actuelles montrent que l'équilibre, aujourd'hui, s'établit autour de 46-54 % : 46 % pour la majorité parlementaire et présidentielle, 54 % pour l'opposition. Il serait normal que le Président de la République tire les conséquences de ce mécontentement.

(*Le Point*, n° 559, 6 juin 1983.)

« Si on ne veut pas procéder à des élections anticipées — c'est à l'appréciation du chef de l'Etat — que l'on fasse un référendum et que l'on ne me dise pas qu'il n'existe pas un moyen juridique à trouver pour cela. On pourrait d'ailleurs poser deux questions — il y a des précédents — demander si le peuple est d'accord pour approuver ou non, par voie de référendum, la consultation sur la politique de changement et ses conséquences économiques et sociales et poser ensuite la question sur la politique économique et sociale. Cela ne veut pas dire, s'agissant en tout cas d'un référendum, que le chef de l'Etat ou le Gouvernement doivent en tirer la conclusion de se retirer. Ce n'est pas le problème. Il leur appartiendrait de décider ce qu'ils doivent faire, mais ils seraient au moins éclairés dans cette

décision. Il y a une autre possibilité, c'est qu'ils changent de politique et qu'ils fassent enfin une politique conforme aux intérêts de l'ensemble des Français. »

(« Club de la Presse » Europe 1, 12 juin 1983, *Le Monde*, 14 juin 1983.)

Interrogé sur une cohabitation entre le Président de la République et l'opposition si elle gagne les élections de 1986, M. Chirac rappelle que M. Barre estime celle-ci impossible et ajoute : « C'est un jugement strictement politique. Je ne le partage pas totalement. Je comprends parfaitement qu'un homme politique ait cette réaction politique. Mais j'estime que le respect des institutions est une chose essentielle et ne pas les respecter c'est courir le risque d'un redoutable précédent. Rien ne peut obliger le Président à se démettre. Donc attention ! Ne jouons pas avec les institutions. En cas de victoire de l'opposition, il faudra que le Président de la République en tire les conséquences pour son comportement dans le sens de l'intérêt général et du respect de la volonté du peuple. Si chacun se veut respectueux à la fois des règles de la démocratie et des règles des institutions j'imagine qu'un tel accord est possible jusqu'aux prochaines élections présidentielles. »

(« Grand jury RTL, *Le Monde* », 18 septembre 1983, *Le Monde*, 20 septembre 1983.)